

**TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION :
FRANÇOIS LE GRONNAIS, CITAIN DE METZ
(1450-1525)**

par M. Jean SCHNEIDER, membre titulaire

Dans une chapelle de l'église paroissiale de Saint-Maximin de Metz, on pouvait lire jadis l'inscription suivante :

ICY DEVANT GIST MESSIRE FRANCOIS DE GORNAIS CHEVALIER ET ESCHEVIN DU PALAIS FILS DE FEU MESSIRE REGNAULT DE GORNAIS CHEVALIER ET DE DAME PARETTE DIEUAMY EN SON VIVANT CONSEILLER ET CHAMBRELAIN DE L'EMPEREUR CHARLES CINQUIESME DE CE NOM LEQUEL ENTRE AUTRES VERTUS DONT IL A ETE RICHEMENT DOUE EST DECEDE PERE DE VINGT HUIT ENFANTS PROCREES DES FEUS DAMES PARETTE LOUVE; FRANCOISE DE GRONNAIS ET BARBE DESCH SES FEUES FEMMES ET ESPOUSES. AINSI QUE CLAIREMENT EST A VOIR PAR LES MEMORABLES SCULPTURES POSEES EN CEST CHAPELLE. LED. SIGNEUR FRANCOIS DE GOURNAIS DELASSANT PAR MORT NATURELLE SA QUATRIÈME FEMME ET ESPOUSE DAME BARTELINE DE BOULAN RENDIT LAME A DIEU LE PREMIER JOUR DE JANVIER EN L'AN 1524 ENTRE LES HUMAINS. VESQUIT TRES HUMAINEMENT L'ESPACE DE 74 ANS PRIES DIEU POUR LUY AFFIN QU'IL VIVE ETERNELLEMENT (1)

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

Les titres et qualités du personnage, le rappel de ses quatre mariages et de sa nombreuse progéniture éveillent le souhait de mieux connaître ce destin singulier. Or l'enquête documentaire sur sa vie et ses activités fournit la matière d'une ample monographie dont, dans le cadre de la présente publication, on ne donnera qu'une esquisse.

La vie de François s'inscrit dans une conjoncture favorable. Après les décennies de la grande dépression, la reprise économique, sensible après 1450, avait tardé à gagner la Lorraine. Mais dès la fin des guerres de Bourgogne (1477-1478) un élan dynamique entraîna la vie urbaine. Le signe le plus apparent en fut une activité quasi fébrile dans le domaine architectural. La tour de Mutte, le beffroi municipal, se monte à partir de 1479. Le chantier spectaculaire de la cathédrale achève l'édifice gothique de 1484 à 1525. La plupart des églises paroissiales sont rénovées ou agrandies. La municipalité répare les fortifications ou les adapte aux progrès de l'artillerie. Des patriciens élèvent de somptueux hôtels. L'aspect monumental de la ville en est changé (2). Cette prospérité éclatante est en fait due à l'essor de la campagne dont les produits enrichissent clercs et patriciens, seigneurs de villages. L'exportation des céréales et des produits d'élevage représente le poste le plus important du commerce messin. Les villages "tirent" la ville, centre de consommation plus que de production. Les Messins ne dominent plus l'économie de la région comme aux XIII^e et XIV^e siècles, époque où leur réseau financier englobait princes, nobles et bourgeois des territoires voisins. Prospérité fragile, car la ville n'en maîtrise plus les facteurs.

I. LE MILIEU FAMILIAL

Depuis Colin le Gronnais, un bourgeois du Commun, élu maître-échevin en 1230, la famille, entrée au paraige de Port-Sailly vers 1265-1270, s'était taillé, grâce à ses opérations financières, une place importante dans l'économie et la politique de la cité, où plusieurs branches de Gronnais participaient aux affaires (3).

1. Une lignée patricienne (4)

Issue d'un fils cadet de Jean le Gronnais, le maître-échevin de 1329, la descendance de Renaud (I), d'abord éclipsée par d'autres branches de la famille, passa au premier rang en la personne de Renaud (III), le père de François. "Sage, prudent et honorable", il était "un homme puissant, de belle stature... et aimait fort le peuple commun, et était connu de tous seigneurs hors Metz" (5). Ce notable et son frère Jean, chanoine de la cathédrale, étaient seuls survivants des enfants des deux mariages de

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

Renaud (II). La génération suivante ne fut pas épargnée. Parvenu à l'âge de s'établir, vers 1474, François avait déjà vu disparaître cinq des sept enfants de son père, lequel avait été lui-même victime de la terrible épidémie de 1466-67. Ces souvenirs funèbres ont peut-être incité François à devenir, en quelque sorte, un Trompe-la-Mort, en procréant de nombreux enfants.

Vers 1475, François épousait Perrette Louve, seule survivante de la famille de Thiébaud Louve, décimée en 1466. Elle lui donna onze enfants, dont neuf étaient encore en vie, lorsqu'elle décéda, le 3 août 1489, "et fut grand dommage de sa mort", note un chroniqueur (6). Comme François, en ces années était très pris par les affaires publiques, la famille déjà nombreuse avait besoin d'une maîtresse de maison. Dès le 26 janvier 1490 n.s., François épousait Françoise, fille de Michel le Gronnais, d'une autre branche du lignage. De cette union naquirent des enfants dont le nombre ne peut être précisé, probablement une dizaine. Françoise "bien sage et vaillante dame", mourut le 12 octobre 1505 (7). Accablé sans doute par ses soucis domestiques, le quinquagénaire convola une troisième fois le 6 septembre 1506 ; il épousait Barbe, fille de sire Nicole d'Esch (8). Par ce mariage François devenait le beau-frère de son gendre, Colignon d'Esch. Colignon avait épousé Barbe, fille du premier mariage de François, le 12 mai 1503, "duquel mariage vint grand débat après la mort d'icelle dame" (9). Le 4 août 1512, François le Gronnais était veuf pour la troisième fois. La défunte, certainement une femme très dévouée, avait, à sa mort, la charge de 14 enfants, "une belle compagnie" remarque un chroniqueur (10). Par souci de sa maisonnée, sans doute, François, sexagénaire, convola une quatrième fois. Est-ce par choix ou par nécessité ? Nul ne peut le savoir : François prit femme hors du patriciat messin et de la chevalerie lorraine. Le 10 septembre 1513, il épousait Bertheline de Baulan, dame de Montquintin. Soucieux sans doute d'introduire cette étrangère dans la société messine, il lui prépara une entrée solennelle dans la cité, le dimanche 25 septembre (11). Cette fastueuse réception préluait en fait à une vie de discret dévouement, en compagnie d'un sexagénaire qui s'acheminait vers une vieillesse turbulente.

2. Un patrimoine à défendre

Alors qu'en 1404, Renaud, grand-père de François ne possédait aucun bien rural dans un rayon de quatre lieues autour de la cité (12), son petit-fils eut à gérer d'importantes possessions, tant dans cette zone qu'au-delà. En raison du dépérissement du patriciat les biens se concentraient entre les mains des survivants. Ainsi François et son frère aîné eurent part dans les héritages des Drouin, des Dieuamy et ceux d'autres Gronnais. Faut de documents, on ne peut esquisser qu'un état incomplet des biens propres de François et de ses acquêts.

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

A proximité de la cité il tenait seigneurie et gagnage à Grigy et à Vercly (Haute-Bévoïe), probablement un héritage Gronnais (13). De ce côté venaient également les fiefs, tenus du duché de Bar, à Marly et à Jouy-aux-Arches, village partagé en 3 seigneuries dont François tenait 1/4 du ban d'Awen, 1/8 du ban de Courdemenge et une part de maison forte (14).

Dans la vallée de la Seille, à Cuvry et Coin-lès-Cuvry, François et son frère Renaud avaient la moitié des bans Drouin et Dieuamy, héritée de leur mère. A Louvigny le père de François était déjà seigneur du ban Drouin ; les fils y ajoutèrent une part des bans Bazin et Le Sauvage, venant également des Dieuamy (15). Au voisinage la seigneurie de Verny et Orceval, fief de l'évêché de Metz, était indivise entre François, son frère Renaud et leur nièce Catherine, fille de feu Pierre le Gronnais. Comme la nièce décéda sans enfants, les oncles en héritèrent (16).

Vers l'est les seigneuries de Luppy, Buchy, Trag formaient un groupe cohérent, voisin du domaine épiscopal de Remilly où François acquit une part d'avouerie. A l'est de Metz la moitié du fief lorrain de Mey, dont dépendait l'avouerie de Vantoux, était à François, héritier des Dieuamy. Non loin de là il tenait une seigneurie à Retonfey, fief des seigneurs de Créhange (17). Au nord de la cité, aux limites du Pays Messin François s'était assuré, en 1508, la pleine possession de Blettange, fief des seigneurs de Florange qui l'avaient engagé à Nicole Louve (18).

Vers l'ouest, hors du Pays Messin, François était seigneur, pour moitié, de la forteresse et du village de Norroy-le-Sec et d'une part de l'avouerie. Il était également seigneur à Ville-sur-Yron (19). La possession plus éloignée était à Génicourt-sur-Meuse, dans le Verdunois ; les Gronnais y avaient, depuis le XIV^e siècle, l'engagère d'une des seigneuries de ce village (20) ; Cette énumération des biens propres de François est certainement incomplète. S'y ajoutent les nombreuses censives et rentes, le plus souvent de montant modeste, mais dont le produit n'était pas négligeable.

Il n'est pas tenu compte des biens propres des épouses de François ; l'héritage de sa première femme, Perrette Louve, était plus important que celui de son époux.

La dispersion et le morcellement de ces seigneuries suggéraient de recourir aux échanges et au remembrement. En 1478, François achète à Ferdinand de Neufchâtel et à Madeleine de Fénétrange, son épouse, une rente annuelle de soixante florins de Rhin, assignée sur Thimonville, village voisin de Tragny, sur Many et Thicourt (21). En 1480, la mort de Wiriat Louve, décédé sans enfants et l'abandon par sa veuve de tous ses droits sur l'héritage, permit à François d'acquérir une importante engagère, compre-

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

nant les seigneuries de Valleroy, Moineville, Beaumont entre Conflans et Briey, et celles de Bonvillers et Mairy, voisines de Norroy-le-Sec (22). En association avec sa première épouse, François créancier de l'abbaye de Gorze pour 4 500 lb. Obtenait en remboursement le produit des dîmes de l'abbaye en 1488 ; le contrat fut renouvelé avec un autre partenaire, en 1502 (23).

Avec les prestations, tirées de ses seigneuries et gagnages, François engrangeait de grosses quantités de céréales qu'il entreposait dans ses granges à Metz (24). Comme le prix du blé ne cessait d'augmenter et qu'il avait un débouché assuré dans les pays rhénans, François pouvait en tirer grand profit.

A ce commerce florissant, le duc de Lorraine fit obstacle, en interdisant la sortie des céréales de son territoire. Bravant l'ordonnance ducale, François, avec quelque soixante cavaliers et vingt chars ou charrettes alla chercher ses trois cents quartes de céréales à Moineville et Valleroy, en février 1483 n.s (25). Le duc apparemment ne réagit pas à ce coup de force. Il n'en fut pas de même, lorsque François récidive en janvier 1490 n.s Vers octobre 1489 le duc avait fait "clorre ses chamins" interdisant d'amener quoique ce soit à Metz ; il semblait donc prendre le parti des ennemis de la cité c'est-à-dire du seigneur de Bassompierre et de ses amis, alors en conflit avec les Messins. La situation l'exigeant, François monta une expédition, avec une centaine de cavaliers et trois cents piétons, pour prendre à Valleroy et Moineville les céréales que Bassompierre se disposait à enlever (26). Le duc attendit cependant jusqu'au 26 mars pour prononcer la confiscation au profit de son chambellan, Gratien d'Aguerre, de l'engagère que François tenait à Valleroy, Moineville et Bonvillers (27). Le patricien récupéra son bien en 1493, quand la paix fut rétablie entre le duc et la cité, soutenue par le roi des Romains. L'incident avait montré combien la politique territoriale des princes voisins pouvait porter atteinte au commerce messin.

II. UN PATRICIEN NOBLE

Membre d'un lignage renommé, apparenté à des familles de chevalerie des duchés voisins, faisant lui-même partie du monde seigneurial par ses possessions rurales, François le Gronnais est évidemment réputé noble. Depuis la fin du XIII^e siècle, bien des Gronnais avaient accédé à la chevalerie, mais dans la branche cadette des Renaud, le père de François, Renaud (III) avait été le premier à se faire adouber. Le grand-père, Renaud (II) et le bisaïeul, Renaud (I) étaient cependant qualifiés d'écuyers (28).

1. Gentilhomme de nom et d'armes

A Metz aucun atour ne définissait un statut de la noblesse ou sa place dans le gouvernement de la cité. Depuis la fin du XII^e siècle des membres des lignages dominants se faisaient adouber. Pour le prestige du maître-échevin on lui donna, à partir de 1257 le titre de “sire” ; un atour de 1305 obligeait ce magistrat, élu le 21 mars, à se faire armer chevalier avant la Pentecôte ; mais on renonça rapidement à faire appliquer cette ordonnance (29). Comme par le passé on trouvera cependant toujours des chevaliers, dans les paraiges ; ils sont mentionnés en tête des listes de l'échevinage où ils opinent les premiers. Une discrimination apparut nécessaire au XV^e siècle, quand les princes voisins multiplièrent les anoblissements. Contre cette “banalisation” de la condition nobiliaire, les lignages anciens se reconnurent dans la qualification de gentilshommes de nom et d'armes, comme dans le duché de Lorraine et la principauté de Liège, par exemple (30). A Metz les patriciens qui s'estimaient être de cette qualité formaient la “compagnie des gentilshommes de nom et d'armes” François le Gronnais en faisait partie (31). Groupement privé mais non sous influence, comme le montre le cas Wautrin Clément. Ce patricien étant décédé, ses armes furent suspendues dans la collégiale Notre-Dame-la-Ronde, “comme la coutume est en Metz d'y mettre celles des gentilshommes”. Ce geste suscita des murmures, parce qu'elles “n'y devaient point être”. Les armes disparurent nuitamment (32).

Qui était gentilhomme de nom et d'armes ? Dans l'ancienne chevalerie lorraine cette qualité était réservée aux familles dont la noblesse était ancienne et d'autant plus prestigieuse qu'elle remontait plus haut dans le passé. D'où la recherche d'origines illustres que veulent satisfaire les généalogies fabuleuses donnant aux familles souveraines d'Occident comme ancêtres des Troyens, réfugiés en Italie avec Enée. *La Chronique rimée* de Metz, composée par un contemporain de François le Gronnais, évoque “les sept premiers nobles qui régentèrent à Metz et dont il y a encore de la race” et parmi eux Gournaldus, accompagné de Baudochus, Reguillo (pour Regnillo), Chaversanus; mais la fiction n'eut pas de succès (33). Les Gronnais se rattachèrent à un saint local dont le souvenir connaissait depuis le milieu du XV^e siècle une résurgence populaire, saint Livier. Chevalier du Christ, Livier devint le héros d'une tardive chanson de geste qui lui donnait comme grand-père Guynart Gournaix. La famille adopta cet ancêtre et la parentèle, illustrée par la sainteté et l'héroïsme du martyr ! François fut témoin des processions où l'on portait la châsse du saint ; il a pu voir sa miniature dans le livre d'heures de Lorette de Herbéviller, la seconde épouse de son père. C'est lui très probablement qui a fait poser dans la chapelle sépulcrale de Saint-Maximin un vitrail du saint (34).

La réputation d'ancienneté étant assurée au lignage, restait le nom qui manquait de distinction. Pour les membres de la famille, entrés en relations

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

avec la cour de France, la chancellerie royale avait eu déjà l'élégance de traiter avec Philippe de Gournay, vassal du roi Jean II le Bon, et plus tard avec le beau-père de François, Michel de Gournay, pensionné par Louis XI (35). La chancellerie messine cependant maintenait la graphie *Le Gronnais*, le *Gronnaix*. Le secrétaire de la cité, Jean Aubrion, dans sa chronique écrit *le Gournais*, alors que Philippe de Vigneulles adopte *le Gournaix*, forme retenue, semble-t-il, par une partie de la famille. François lui-même finit par signer *de Gournaix*, et les générations suivantes se diront "*de Gournay*". Comme d'illustres maisons de la noblesse française, les Gronnais avaient été sensibles au prestige de la particule.

2. Se gouverner noblement

"Noblesse oblige", disait déjà le proverbe, un devoir dont François, soucieux de faire honneur à son nom, était bien conscient (36).

Fêtes, faste et munificence

Un gentilhomme devait être apte au métier des armes. Il faisait preuve de ses capacités dans les tournois et joutes. Devenus spectacles ritualisés ces compétitions exigeaient toujours force, adresse et courage (37).

Dès sa jeunesse François s'y exerçait avec des camarades de sa condition, comme, par exemple, en 1468 au Champ-la-Seille. Devenu adulte il eut l'occasion de se distinguer, ainsi, le lundi gras 1476 où "y eut grande fête merveilleusement", deux ans plus tard dans une rencontre entre gentilshommes de nom et d'armes (38). Ses fils furent initiés à ce rituel de combat. Lors du mariage de leur sœur Anne avec Jean de Montarby, Renaud, maître-échevin de l'année, Thiébaud et Jean, les fils aînés de François, armés de pied en cap affrontèrent trois autres jeunes patriciens dans une joute dont le chroniqueur détaille exceptionnellement les phases (39).

Lors des événements familiaux ou pour la visite de personnages importants François déployait volontiers un appareil qui a frappé ses contemporains. Aux obsèques de sa première épouse, Perrette Louve, en août 1489, en l'église Saint-Maximin où elle allait être ensevelie, François fit célébrer un service "le plus hautement que nul autre service n'avait été fait en Metz de mémoire d'homme, tant en lumineaire comme en autres manières" (40).

Sans s'arrêter aux fêtes données lors des mariages de ses enfants, on notera le soin apporté à préparer des cortèges d'apparat, comme pour la venue de son futur gendre, Jean de Montarby (41). En 1502, François et ses trois fils, "noblement accoutrés", escortèrent par toute la cité, "de rue en

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

rue”, une ambassade du roi de France (42). Pour sa quatrième épouse, de bonne noblesse mais étrangère au pays, François prépara une entrée “fort belle car tous les seigneurs de Metz y étaient et tous les soldoiers et plusieurs autres”. La présence des patriciens et de la garnison manifestait le prestige et le pouvoir de François (43).

Son train de vie frappait les contemporains qui le voyaient tenir “état de comte ou de baron. Car c’était merveilleuse chose, pour un simple chevalier, de l’état qu’il tenait, tant en gens comme en beaux chevaux” (44). Son goût du faste et sa munificence paraissent également dans ses réalisations architecturales. Il reste peu de choses des travaux entrepris dans l’hôtel des Louve, en la Grande rue de Mazelle, où il s’installa après son premier mariage (45). Dans l’église voisine de Saint-Maximin, il était, de par sa mère, patron de la fondation, faite en 1365 par son ancêtre le financier Poincignon Dieuamy et Alixette Mortel, son épouse. Pour l’honneur de la famille François fit reconstruire et agrandir l’oratoire des Dieuamy qui devint une somptueuse chapelle sépulcrale où François, ses épouses et ses enfants devaient trouver leur dernière demeure. Sauf le cadre architectural, encore intact, il ne subsiste que des épitaphes et des vestiges qui, à l’aide de descriptions anciennes, permettent de se représenter le tombeau de François, avec, sur trois niveaux, une cinquantaine de statuette polychromes, représentant les membres de la famille. Les vitraux, attribués à Valentin Bousch, le célèbre verrier, ont également disparu (46).

Le nom des Gronnais est, avec d’autres, attaché à un remarquable monument, heureusement conservé : L’église de Génicourt-sur-Meuse, reconstruite dans le premier quart du XVI^e siècle, ornée de statues, peintures et vitraux ; la première série de ces vitraux, achevée vers 1524, est attribuée à Valentin Bousch. Dans l’un de ces vitraux figurent Renaud, le fils aîné de François et Alixette Remiat, qu’il avait épousée en 1498. Or François tenait une des seigneuries de Génicourt, et Alixette Remiat devait en hériter une autre, venant de sa mère, Aimée d’Apremont. Il est peu probable que Renaud et Alixette soient entrés en possession de ces seigneuries avant 1525. Si aucun document ne mentionne l’intervention de François, il est certain que, de son vivant déjà, la famille a contribué à sa reconstruction et à la décoration de ce monument (47).

D’autres initiatives étaient moins spectaculaires, mais révélaient les sentiments de François. En 1486, Raymond Pérault, légat pontifical en terre d’Empire, érigeait en église paroissiale la chapelle de Buchy-en-Saulnois, que François, seigneur du village, avait relevée de ses ruines. Ce fut probablement le premier contact de ce futur cardinal avec le diocèse de Metz dont il tentera plus tard de devenir l’évêque (48). Une dernière réalisation est plus modeste, mais témoigne de la piété du personnage. En 1512 François fit bâtir sur le Désiremont, près de la Belle-Croix, un ermitage et y installa un ermite (49).

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

Dans sa munificence François a sans doute été attentif au prestige de sa lignée, mais sans oublier “ la sainte chevalerie de paradis ” (50).

Un milieu cultivé

En comparaison de la famille d'Esch, connue par ses œuvres littéraires, historiques et juridiques, les Gronais semblaient avoir moins d'intérêt pour la culture. Cette vue est à rectifier (51). Comme échevin du palais François avait sans doute sous la main quelque recueil de droit coutumier messin, des formulaires et l'indispensable liste des “sachets d'échevinage et de treizerie”, permettant de retrouver dans les archives privées des copies de sentence des tribunaux urbains. Son intérêt dépassait cependant ce cadre professionnel. De sa bibliothèque, partagée après sa mort, nous connaissons le lot attribué à son gendre, Michel Chaverson (52). La liste en énumère les vingt volumes, huit manuscrits et douze imprimés, difficiles à identifier, quatre manuscrits sont de caractère religieux, un “livre des rebriches” (rubriques), sans doute un guide liturgique ; une légende de sainte Catherine de Sienne, un *Livre de tribulation* et une œuvre bien connue, le *Livre de la Vengeance de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Les autres manuscrits concernent soit l'histoire romaine soit le destin tragique de certains princes, la *Destruction du roi Richard d'Angleterre*, la *Mort de Monseigneur d'Orléans*. Parmi les imprimés, un seul est de caractère religieux, le *Livre de la rédemption de vie humaine*. On y retrouve de l'histoire romaine. Il est plus surprenant d'y voir figurer une œuvre de Pétrarque, *les Triomphes*, et deux de Boccace, dont le *Décameron* où François pouvait se distraire, quand il fuyait l'épidémie dans son château de Villers. La bibliothèque comprenait certainement d'autres volumes ; en proviennent probablement les précieux manuscrits, portant l'ex-libris d'un enfant de François. De sa collection il reste un volume, avec l'ex-libris de François, un exemplaire du *Songe du Verger* (53). Cet ouvrage défendant l'autonomie du pouvoir séculier face aux canonistes, s'inspirait d'une tradition où pouvaient se reconnaître des patriciens messins, soucieux de s'affranchir du pouvoir épiscopal. Cette liste, comme celle de la collection personnelle de Michel Chaverson, ne donne aucun titre se référant aux courants intellectuel et religieux de l'époque dont l'écho était cependant perceptible à Metz.

Dans cette atmosphère de noblesse, vécue au quotidien, grandissaient les fils, appelés à prendre des responsabilités dans la cité. Philippe de Vigneulles a tracé le portrait de Michel, fils du second mariage de François : “Michel... était moult beau jeune personnage et moult bon clerc et bon légiste et savait moult bien jouer d'orgue et de plusieurs instruments et avec ce savait faire tout ce qui appartient à noblesse, comme sauter, danser, lutter, jeter la pierre et la barre et autres ébats” (54). Cette éducation devait permettre de “se gouverner noblement”.

3. Au service de la cité.

De naissance François était destiné aux fonctions publiques. Comme ses frères il fut inscrit au paraige Saint-Martin. Entré à l'échevinage en 1473, grâce à son frère, le maître-échevin en exercice, élu au Conseil des Treize en 1475 et 1478, représentant son paraige parmi les sept trésoriers en 1477, maître-échevin pour l'année 1479, François était entré rapidement dans le gouvernement de la cité. Aman de la paroisse Saint-Simplice depuis 1483, il tenait dorénavant deux offices viagers, un siège d'échevin et une amandellerie (55) ; les autres fonctions étaient en principe annuelles. En 1480 il fait partie pour la première fois d'une mission diplomatique. Au cours des décennies suivantes, il assumera des charges annuelles et des missions diplomatiques importantes. De toute évidence François s'est fait une place parmi ceux que l'on appelle "les seigneurs de la ville".

Pour cette carrière rapide et brillante, François a bénéficié de la solidarité familiale ; il y a manifesté des qualités qui l'ont distingué parmi ses pairs, l'esprit de décision, et le don de la parole. D'autres facteurs ont contribué à cette réussite.

Et d'abord la fonte des effectifs patriciens, due sans doute aux épidémies et à l'extinction de bien des lignées (56), mais surtout au refus des paraiges de recruter de nouveaux membres. Le paraige de Saint-Martin, celui de François, en est particulièrement touché. Des quatre branches du paraige, il n'en subsiste que deux, l'une réduite à un ou deux hommes de la famille d'Esch, l'autre représentée par François et ses frères. Souvent opposés dans les choix d'offices, relevant du paraige, les deux branches étaient d'accord pour refuser le rétablissement d'une troisième branche (57). Les autres paraiges anciens avaient la même attitude, même le paraige de Jurue où dominaient les patriciens bourgeois. Quant au paraige du Commun, il compte une majorité d'amans, mais refuse, semble-t-il, d'admettre marchands et gens de métiers (58).

Un atour de 1488 nous révèle une autre cause des difficultés, le refus de certains patriciens d'accepter des charges annuelles, alors qu'ils sont titulaires d'un office viager, d'un siège d'échevin ou/et d'une amandellerie. L'atour prévoit de sanctionner ce manque de civisme, par la confiscation des charges viagères (59). Ce manque de civisme était également sensible parmi le commun des bourgeois. Philippe de Vigneulles lui-même ne s'en cache pas.

Comme palliatif à ce manque de candidat il fut décidé en 1488 qu'un maître-échevin pourrait assumer une seconde fois cette fonction annuelle, alors que le statut de 1180 l'interdisait. Un autre expédient, utilisé discrètement, était plus contestable. En 1492, François perdait un fils de dix ans qui était échevin du palais (60) Ce garçon, dont on ignore le prénom,

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

n'avait jamais été mentionné dans un document public. Ce n'était d'ailleurs pas un cas unique. D'après un acte de 1446, l'échevinage comptait à cette date cinq échevins, mineurs d'âge, au nom desquels le père ou le tuteur scellait le dit acte. Sur les cinq, trois étaient fils de François le Gronnais qui abusait de la situation (61).

La fonte des effectifs patriciens eut pour conséquence une concentration des pouvoirs politiques, parallèle à celle des fortunes foncières. Aucun texte législatif ou réglementaire n'entérine cette évolution. D'une part les listes des magistrats montrent que les familles de gentilshommes fournissent seules les maîtres-échevins, les échevins et ont la maîtrise des offices de finances (62). En même temps, sous le nom d'une institution traditionnelle, apparaît en fait un organe nouveau, le Conseil, nommé parfois dans le protocole des actes municipaux à partir de 1480. Aucun texte ne définit la composition et la compétence de cet organisme, différent du Grand Conseil. Les rares listes qu'on possède le montrent composés d'échevins et d'anciens maîtres-échevins, n'ayant pas obtenu un siège d'échevin. Dans l'exercice des pouvoirs ce Conseil contrôle les Treize, institution jadis prépondérante (63). L'oligarchie patricienne, tempérée jadis par des contre-pouvoirs avait évolué vers un monopole au bénéfice des gentilshommes de nom et d'armes. Une position dont une conjoncture nouvelle allait révéler les faiblesses.

III. UNE VIEILLESSE ORAGEUSE.

Sexagénaire encore alerte, François le Gronnais bénéficiait toujours de la considération de ses pairs qui lui confiaient des missions importantes. La rénovation des fortifications de la ville et leur adaptation aux progrès de l'artillerie étaient ses tâches les plus urgentes. Il fallait protéger Metz, réputée ville imprenable, contre la montée des périls.

1. Dégradation du climat social et de la prospérité

Observateur attentif de son monde, Philippe de Vigneulles note, à partir de 1515, environ, une détérioration des conditions de vie dans la cité. L'atmosphère festive des décennies précédentes s'efface devant une inquiétude croissante. Les représentations dramatiques et les joutes nobles se font rares ; les jours gras, le public se contente de "railleries et mommeries". L'angoisse grandissante se traduit en des processions solennelles toujours plus fréquentes. Car les épidémies reprennent et l'augmentation du prix du blé, qui enrichit les seigneurs fonciers, réduit les gens de condition modeste à la misère. En 1513, le Messin Pierre Burtal, s'estimant victime d'un déni de justice et défiant la cité depuis 1487, intéresse à sa cause des

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

nobles pillards qui rançonnent les villages du Pays Messin. Les négociations où intervient François le Gronnais, échouent, et l'empereur Maximilien lui-même ne peut se faire obéir (64). En août 1518, Philippe de Vigneulles note successivement : “les ennemis pénètrent en force dans la terre de Metz”. “Les ennemis devant les portes de Metz”. Les ennemis bombardent la ville de Metz”. La retraite des pillards est achetée par une somme énorme. Cette négociation est ressentie comme une honte et discrédite le patriciat (65).

Les intempéries catastrophiques de 1518-1519 portent le désarroi à son comble. La chute brutale du produit de la Bullette de Metz traduit le marasme économique (66).

L'optimisme habituel de Philippe de Vigneulles se mue en désolation, la ville étant atteinte des fléaux dont on suppliait en procession d'être libéré, la peste, la famine, la guerre.

La crise de 1518-1519 avait suscité un vif mécontentement dans la population, prête à se mutiner. Le Conseil avait tenté de trouver l'appui des bourgeois en réunissant les délégués des paroisses. Initiative nouvelle, aux dires de Philippe de Vigneulles, mais sans résultat, l'éloquence de François le Gronnais s'y étant dépensée en vain. (67)

En ce temps parviennent à Metz les premiers échos des prédications de Martin Luther qui ébranlent l'Eglise. La rivalité entre François I^{er} et Charles-Quint, élu empereur en 1519, est à l'origine d'une guerre “très mauvaise et venimeuse”, dont le principal motif est “une haine, de longtemps enracinée”. Un changement d'atmosphère et de dimensions dans les affrontements entre princes qui devait désarçonner un gouvernement patricien.

Si la majorité des “seigneurs de la ville” avait encore des illusions sur la possibilité de continuer l'habile politique de bascule et de neutralité de leurs devanciers, des esprits clairvoyants avaient, semble-t-il, une vue plus juste de la situation. Une ville en perte de puissance qui pourrait perdre son autonomie, un sort que connaissaient d'autres villes dans l'Empire (68).

2. Une fin de carrière

Dans cette situation où s'ouvraient des perspectives nouvelles et inquiétantes François le Gronnais ne resta pas dans l'immobilisme comme ses pairs. Mais entraîné dans la défense d'une cause personnelle, poursuivie avec obstination, il perdait de vue le bien commun et s'aliénait ses pairs.

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

Homme de l'Empereur

En 1521, le Conseil de la cité chargeait encore le septuagénaire de missions importantes. Avec Jean le Gronnais il était envoyé à la diète de Worms où Martin Luther allait comparaître (69). En mars, le Conseil de la cité, alarmé par les mouvements de troupes et les bruits de guerre, avait établi un plan de mobilisation générale des citains, où le commandement de la partie orientale de la ville devait être confié à François le Gronnais et à Jean le Gronnais. Or ces deux hommes étaient alors absents, se trouvant à la cour impériale pour une affaire personnelle. En septembre, les mêmes étaient envoyés à Bruxelles par la ville.

C'est vraisemblablement au cours d'un de ces contacts que François le Gronnais fit allégeance à Charles-Quint, devenant conseiller et chambellan de l'empereur, avec une pension (70). En faisant cette démarche, alors que Valois et Habsbourg s'affrontaient, François rompait apparemment les relations que, depuis le XIV^e siècle, les Gronnais entretenaient avec la Cour de France. Deux de ses fils venaient d'assister à l'entrée solennelle de François I^{er} à Paris.

Les motifs de ce changement nous échappent. On ne saurait dénier à François quelque vue politique, car la situation de la ville semblait imposer un choix entre les options possibles, auxquelles pouvaient déjà songer les notables qui devaient inspirer plus tard le mémoire de 1534 sur ce sujet. Pour bien des contemporains de François il était cependant évident qu'il avait voulu se soustraire à la juridiction messine pour les procès intentés par ses enfants.

Un procédurier obstiné

Pendant les années 1522-1523 François est absorbé par les procès qui l'opposent aux enfants de son premier mariage. Ceux-ci réclamaient depuis 1513 d'être mis en possession de l'héritage de leur mère, Perrette Louve, ce que le père refusait (71). Depuis lors l'affaire traînait, lorsqu'en 1521 une initiative de François relança les procédures. Les pièces de ces procès ne sont pas conservées. Deux actions sont menées parallèlement, s'enlisant dans des manœuvres procédurières.

L'affaire Nicole d'Esch

Peu après son retour de Jérusalem, le 6 janvier 1521, Nicole d'Esch perdait Barbe, son épouse, fille de François. Dans son testament la défunte avait fait des legs importants en faveur de son époux, désigné comme exécuteur testamentaire. François s'opposa à l'exécution du testament ; Nicole riposta en exigeant l'équivalent des revenus que son épouse aurait dû

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

toucher sur l'héritage de sa mère (72). N'ayant pas obtenu gain de cause devant les treize, François fit appel au maître-échevin, qui confirma la sentence des treize. il restait à régler les comptes, ce qui s'avéra impossible, en raison de l'écart entre la demande de Nicole et l'offre de son beau-père. Comme ni les nouvelles procédures ni l'entremise de parents et d'amis ne faisaient céder François, Nicole quitta Metz, le 17 novembre 1521, renonça même au droit de bourgeoisie (73).

Nicole n'abandonnait pas pour autant ses revendications. il pouvait compter sur l'appui de Nicole de Heu, personnage le plus important du patriciat, et même sur le conseil de la cité, indigné par l'attitude de François. celui-ci avait obtenu le 9 février une lettre de *committimus* qui enlevait aux tribunaux messins les procès de François pour les soumettre à la Cour impériale. Assitôt le Conseil dépêcha une mission à Bruxelles qui, après de longues négociations obtint le 19 avril la révocation de la lettre de *committimus* (74). Entre temps Nicole d'Esch, à l'appel de ses amis était revenu à Metz. La procédure reprit, une tentative d'arrangement à l'aimable échoua, Nicole ayant finalement obtenu que la justice saisisse un gage sur François, pour l'obliger à exécuter la sentence. François s'opposa aux sergents de justice. Il fallut le menacer de braquer les couleuvrines sur l'hôtel pour les faire céder, tandis qu'un notaire enregistrait sa protestation. La saisie n'eut d'ailleurs aucune suite. Ecœuré, Nicole d'Esch quitta la ville en juillet 1522 ; il n'y reviendra qu'après la mort de François (75).

Le procès des enfants

Engagée le 27 juillet 1513, la revendication des enfants n'avait pas abouti. Deux des plaignants, Renaud le Gronnais, fils de François, et Michel Chaverson, son gendre, avaient obtenu la révocation de la lettre de *committimus*.

En juin 1522, l'affaire fut remise à l'arbitrage de Nicolas de Noves, conseiller impérial au Conseil du duché de Luxembourg, et de deux gentils-hommes lorrains, Philippe de Norroy et Antoine de Port-sur-Seille, son frère. François accepta le règlement suivant : les enfants entraient en possession de la moitié de l'héritage maternel, le père gardait l'autre moitié à titre viager. Les enfants renonçaient à tous les revenus, perçus jusqu'alors par François, lequel libérait ses enfants de la contribution aux travaux, faits dans l'hôtel familial (76).

L'exécution de cet accord suscita, l'année suivante, un nouveau conflit qui porta un dernier coup au prestige de François. Les enfants demandant un serment aux officiers des seigneuries, obtenues en partage, François interdit à ceux-ci de le prêter et il fit enfermer dans son château de Villers ceux qui le prêtèrent. Gaspard, fils du second mariage de François était le maître-échevin de l'année ; il avait rejoint son père au château de

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

Villers. Le Conseil de la cité ayant appris l'arrestation des paysans, dépêcha deux sergents de justice pour les faire libérer. Les deux sergents furent arrêtés à leur tour. Averti aussitôt de ce fait, le Conseil décida le jour même, 18 novembre 1523, de mobiliser les gens des paroisses de la ville et de les envoyer, avec les soldoyeurs et l'artillerie pour mettre fin à cette révolte. Prévenus à temps, François et son fils, relâchèrent les sergents et les paysans. Le lendemain, 19 novembre, fait unique dans les annales de la cité, le Conseil sommait, par huchement, le maître-échevin de venir dans les sept nuits, s'excuser et "purger du cas ou sinon justice y procéderait comme au cas appartiendrait". Gaspard reprit sa place au Conseil de la cité (77).

Retiré de la vie publique, François n'eut aucune part dans les décisions que le Conseil dut prendre en 1524, face à la montée de l'effervescence religieuse. Son mépris de la justice lui avait aliéné la sympathie et le respect dont ses pairs l'avaient jadis entouré. Il mourut dans la nuit du 31 décembre 1524 au 1^{er} janvier 1525. Sa dépouille mortelle fut déposée dans le somptueux tombeau qu'il s'était préparé à Saint-Maximin ; sa veuve en acheva sans doute la décoration. Son héritage fit l'objet d'un premier partage, le 25 octobre 1526, entre ses neuf enfants survivants et une petite-fille, représentant sa mère défunte (78). Le 3 mars 1530 n.s., les quatre enfants, nés du premier mariage de François, se partageaient les biens propres de leur mère (79). Entre temps, Bertheline, veuve de François, s'était retirée au couvent des dames Prêcheresses (80).

"Fleur de noblesse", c'est ainsi que Philippe de Vigneulles qualifie François dans quelques lignes d'éloge funèbre où le chroniqueur ne relève que son fastueux train de vie et sa "si belle lignée"(81). Alors que d'autres familles patriciennes, les Baudoche, d'Esch, de Heu, s'éteignaient en ligne masculine dès le XVI^e siècle, la descendance de François perpétua le nom jusqu'au XVIII^e siècle, le vieil écu des Gronnais étant alors sommé de la couronne comtale pour les comtes de Gournay.

NOTES

Liste des abréviations

ACMT.	Archives communales de Metz.
AD.	Archives départementales.
ADMM.	Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.
BM.	Bibliothèque municipale.

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

- BN. Bibliothèque nationale de France, Site Richelieu.
- HMB. *Histoire de Metz par les religieux bénédictins*, Metz-Nancy, 1769-1790, 6 volumes.
- HUSS. HUSSON (Jacomin), *Chronique de Metz (1200-1528)* - éd. MICHELANT, Metz, 1870.
- JJA. *Journal de Jean AUBRION*, éd. L. LARCHEY, Metz, 1857.
- MR. LIONNOIS, *Maison de Raigecourt*, Nancy, 1777.
- PVC. *La chronique de Philippe de Vigneulles*, éd. Charles BRUNEAU, 4 vol. Metz, Nancy, 1927-1933.
- PVM. *Mémoires, Gedenkbuch des Metzzer Bürgers, Philippe von Vigneulles*, éd. H. MICHELANT, Stuttgart, 1852.

-
1. Meilleure copie dans B.M. Metz, ms. 1497, 211,7. Plusieurs fois publiée, F.X.KRAUS, *Kunst und Alterthum in Lothringen*, Strasbourg, 1889, p. 423 ; où sont rappelées les éditions antérieures. Publication récente dans P.E.WAGNER, *Épithaphes et inscriptions de la ville de Metz jusqu'en l'an 1600*, (Mémoire de maîtrise, Univ. Nancy, 1975) n° 251.
 2. Philippe de Vigneulles a évoqué ces constructions, PVM., p.10, 169, 184, 286, surtout p. 278, 283.
 3. M. PUNDT, "Metzer Bankiers im Spätmittelalter, Die Familie Le Gronnais (1250-1350)", extrait de *Hochfinanz im Westen des Reiches*, 1150-1500, (Trierer Historische Forschungen, Bd.13), p.153-177.
 4. Les généalogies éditées sont peu satisfaisantes. A. CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2^e éd., t V (Nancy, 1752), pr. c. CXCIX-CCXVI. HANNONCELLES, *Metz ancien*, II (Metz, 1856), p. 91-121. Le nobiliaire de A. de CIRCOURT est plus fiable, B.M. Nancy, ms. 1427 (836), p. 198 r^o- 251 v^o- *Dans Maison de Raigecourt* (Nancy, 1777), l'abbé LIONNOIS a publié les analyses d'une série d'actes concernant les Gronnais, en fin d'ouvrage, p. XXXIV à LIX, dont 8 actes concernant François, p. XLIV à XLVI.
 5. JJA., p. 17.
 6. JJA., p. 216.
 7. HUSS., p. 234.
 8. *Ibid.*, p. 238.
 9. PVC., IV, p. 19
 10. HUSS., p. 267.
 11. *Ibid.*, p. 285.
 12. MARDIGNY (P. de), *Dénombrement des villages et gagnages des environs de Metz au commencement du quinzième siècle*, Metz, 1855, (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1854-1855). Le nom de Renaud (II) n'y figure pas ; mais ses revenus sont assez importants pour le faire classer dans la moitié des plus fortes taxes du paraige de Saint-Martin, H.M.B, IV, p. 548.

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

13. D'après le partage de 1530, cf. n. 79 ci-dessous.
14. AD. Meuse, B 231, f° 23 v° - 24 r° - (Jouy). ADMM., B2, f° 95 v° - Echange entre les frères Renaud et François le Gronais et Colignon de Heu de ce que les Gronais avaient à Marly contre les 2/3 d'un 12^e du ban d'Awen à Jouy, cédés par Colignon de Heu.
15. BM. Nancy, ms.139 (343), p. 210 r° - Rapport de droits de Coin-lès-Cuvry de 1540, où est rappelée la part de François. Pour Louvigny, mention sans précision dans le partage de 1530, cité ci-dessus. Ce sont des parties de l'héritage Dieuamy, cf. *Die alten Territorien des Bezirkes Lothringen*, II, 3 (Strasbourg), p. 765-767 (Cuvry et Coin-lès-Cuvry) p. 798-800 (Louvigny). Voir les dénombrements de Jean Dieuamy, en 1411 (ADMM., B709, n° 31) pour Louvigny et Cuvry, et celui de Colignon Drouin, en 1404, pour Louvigny. (*Ibid.* n° 35, pièce en déficit, citée selon l'analyse de Lancelot.
16. MR., p. XLV- Lettres de foi et hommage, en 1488, et en 1492, après la mort de la nièce.
17. Seigneur de Buchy - AD. Mos., 48 J non côté - Tragny, ACMT., FF 191,1. 23, f° 4 v°- Luppy, PVC., IV, 309.
18. Pour Mey, héritage des Dieuamy, voir le document de 1510, n° 19, ci-après. Retonfey, fief des seigneurs de Créhange, AD. Moselle, J 268 (année 1485). Pour Blettange, voir *Das Reichland Elsass Lothringen*, t. II (Strasbourg, 1901- 1903).
19. AD., Meuse, B 231, f° 23 p. 109 23 v° - 24 r°- reprise, au titre du duché de Bar, le 15 avril 1510 - (Norroy-le-Sec) AD. Mos. J 268, reprise en 1417 de 1/6 de la seigneurie de Ville-sur-ÿron, sans autre précision.
20. B.N., Collection Moreau, 236, f°. 242. En 1370 Renaud (I) le Gronnais reprend l'engagère de l'évêque de Verdun.
21. ADMM., B1, f° 493 r° - 25 mai 1478.
22. JJA., p. 107-108, Nicole Jouffroy, veuve de Wiriat Louve (1480). L'achat par François le Gronais est rappelé, en 1492, lors de la confiscation de cette engagère par le duc René II. ADMM., B4, f° 127 v°.
23. B.N., f°. 18908, f° 62 n (1488) - M.R, p.XLV (1502) - Ce dernier acte, passé au nom de François et de sa seconde épouse, Françoise, avec Jean de Villers, aman.
24. PVC., IV, p. 26-27 - incendie en 1503 d'une grange de François, sise en Franconrue "si très pleines de biens que plus ne pouvait" une maison attenante était pleine de bois. Le partage de 1530 mentionne d'autres granges.
25. JJA., p. 146-147.
26. *Ibid.*, p. 224.
27. AD. Meurthe- et -Moselle, B 4, f° 2 v°-3 r°.
28. AD. Moselle, G 5, f° 175 (acte de 1422).
29. HMB., III, pr. p. 273.
30. CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2^e. éd. t. V. en tête du volume, c. 225-272- "Essai pour servir à l'histoire de la noblesse lorraine" notamment les chap. VI, VII, VIII, concernant l'ancienne chevalerie, c. 249-263.
31. JJA., p. 90.
32. PVC., III, p. 39 et JJA., p. 77.

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

33. *Les chroniques de la noble ville et cité de Metz*, éd. FM. CHABERT, Metz, 1855, p. 18.
34. J. van der STRAETEN, "Saint-Livier. Note sur son culte et sa légende", *Analecta Bollandiana* 86 (1968), p. 373-389. - Ch BRUNEAU, "Une geste messine perdue la chanson de saint Livier", *Les Cahiers lorrains*, 1928, p. 89-91. La mise en prose de cette chanson par Philippe de Vigneulles, publiée à la suite de cet article, est reprise dans son contexte dans PVC, I, p. 65-77- La mention de "l'ancêtre" Guynart Gournay, p. 66.
35. Paris, Arch. Nat. J 622, n° 67 - Hommage prêté au roi de France par Philippe de Gournay, chevalier de la ville de Metz (1352 oct. 10) - Pour Michel de Gournay, pensionnaire de Louis XI, voir B.N., Pièces orig., 1377 - Douce Gournay 3110, n° 6 et 7 - La pension de 1400 lb a été réduite à 1200 lb. d'après A.D. Meuse, B. 508, f° 121 v°, note du receveur général du Barrois du 1^{er} juin 1480.
36. Comme Metz est dans l'espace culturel français la comparaison s'impose avec l'ouvrage de Ph. CONTAMINE, *La noblesse du royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII*, Paris, 1997, et dans le cadre lotharingien roman, L. GENICOT, *L'économie rural Namuroise au Bas Moyen Age, II. Les hommes, la noblesse*, Louvain, 1960.
37. Cf. E. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Age (1300-1486)*, Paris, 1996 (Mémoires et Documents de l'Ecole des Chartes, 47).
38. JJA., p. 28 (a. 1468), *ibid.*, p. 82 (a. 1475), *ibid.*, p. 90 (a. 1478 n.s.).
39. JJA., p. 422-423.
40. *Ibid.*, p. 216.
41. *Ibid.*, p. 423.
42. HUSS., p. 228.
43. *Ibid.*, p. 285.
44. PVC., IV, p.506.
45. J.J. BARBÉ, *Metz pittoresque, les rues et places de la cité*, Metz, 1930, p. 82, rue Mazelle, n° 63, l'ancien Hôtel de Gournay.
46. Th. LOUIS, "L'œuvre de Valentin Bousch". *Archeologia* n° 56 (mars 1976) p. 33-36 ; M. HEROLD, F. GATOULLAT, *Les vitraux de Lorraine et d'Alsace*, Paris, 1994, p. 119. Notre confrère P.E. WAGNER se propose de publier ses recherches sur cette chapelle sépulcrale.
47. J. de MOUSSON, Pages d'art messin sur les bords de la Meuse. Vitraux et fresques de l'église de Génicourt-sur-Meuse, *Bulletin des Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse*, n° 21 (1985), p. 31-92. M. HEROLD, l'église de Génicourt-sur-Meuse et ses vitraux, *Congrès archéologique de France*, 149^e session(1991), Paris, 1995, p. 121-138.
48. AD. Moselle, 48 J non coté.
49. PVC., IV, p. 143, PVM, p. 233.
50. Expression figurant sur le Livre d'heures de Lorette de Herbéviller, seconde épouse du père de François, BN., latin 13279, folio 36 r°.
51. Selon S. LUSIGNAN, En passant par la Lorraine. Une traduction partielle et anonyme du *Speculum historale* de Vincent de Beauvais, dans *Le nombre du temps. En hommage à Paul Zumthor*, Paris, 1988, p. 153-163.

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

52. Liste au ms. 142 (198) de la B.M. Nancy, p. 552 n. a été publiée par H. KLIPFFEL Metz, *cité épiscopale et impériale*, Bruxelles, 1867, p. 400-405, et J. FAVIER, *La bibliothèque d'un maître-échevin de Metz au commencement du XVI^e siècle*, Nancy 1885.
53. B.M. Nancy, Inc. 120 : *Le songe du Vergier*, in f° - (Lyon), Jacques Maillet - 20 mars 1491, Hain 16602 - PELLECHÈT 10604. Sur le plat antérieur de la reliure de cuir, dans un encadrement de laiton, sur parchemin, cet ex-libris : "Cest livre du Songe du Vergier appartenant à SS Francooy de Gournaix".
54. PVM., p.292-293 - PVC., IV, p. 216. Michel avait étudié aux universités de Cologne, Paris et Orléans.
55. ACMT., CC. 15 bis pièce 4-Achat, le 6 juillet 1483 de l'amandellerie de Saint-Simplice. HMB., VI, p. 297, liste établie vers 1485. Des 14 amandelleries tenues par un seul amant, contrairement au statut de 1197. Ces 14 amans, dont François le Gronnais, appartiennent tous à un paraige.
56. DOLLINGER (Ph.), Le patriciat strasbourgeois au XV^e siècle, *Etudes rhénanes, Hommage offert à Raymond Oberlé* (Publications de l'Université de Mulhouse, (13), 1983, p. 40-58. GUISSOLIN (M.), *Aspekte des Aussterbens in politischen Führungsschichten vom 14. bis 18. Jahrhundert*. Diss Zurich, 1981.
57. Le partage compte trois branches et, vingt membres en 1389 (HMB., IV, p. 382-383), mais seulement, onze taxables en 1404 (*Ibid.*, p.548). Pas de candidat pour le maître-échevinat en 1459 (HUSS., p. 95). Deux branches seulement en 1490 dont l'une ne compte qu'un membre et l'autre, trois Gronnais (HMB, VI, p. 402-404. Refus opposé à Collignon Berbis dit Chaillot, en 1475 (ACMT, FF 190). En 1484, le maître-échevin ratifie la nomination comme maires de deux amans, que contestèrent certains membres des paraiges de Porte-Moselle et d'Outre-Seille, parce que ces amans n'y étaient pas reçus ni inscrits au paraige. Or pour devenir amans ils avaient dû, selon l'atour de 1423, prouver une ascendance patricienne (ACMT., FF., 183, liasse 2).
58. La liste des XIII pour 1446, établie d'après ACMT., CC 12. Pour les années 1452-1488, ACMT., FF 198, par ex. FF. 198, 1.14, f° 10 v°. Pour les listes incomplètes le secrétaire note : "et ne n'y olt plus". cf. listes des Treize de 1488 à 1519, dans HMB., VI, p. 531-536. seul le paraige du Commun est régulièrement représenté par trois jurés.
59. D.LOUIS, Recueil d'atours inédits de la ville de Metz, Nancy-Metz, 1995, n° 10, p. 229-230.
60. JJA., p. 285.
61. BM. Nancy, ms.142 (198), f° 525 r°.
62. Depuis le rétablissement du gouvernement patricien, en 1407, le maître-échevin est choisi parmi les familles échevinales, et de préférence dans les lignages nobles exception faite pour Pierre Georges, le maître-échevin de 1452. Depuis lors les quelques familles nobles inscrites au paraige du Commun, (de Heu, Roucel, Serriers) fournissent seules le maître-échevin. Dans les offices de finance les familles échevinales ou nobles détenaient la majorité (trésoriers) ou même la totalité (bullette) des postes. Listes dans O. COLIN, *Les finances de la ville de Metz au XVI^e siècle*, t. II, p. 422-443 (trésoriers), p. 444-457 (bullette).
63. Sur le rôle du Conseil aux XV^e et XVI^e siècles, voir P. MENDEL, *Atours*, p. 136-138. Il faut cependant distinguer entre le Grand Conseil convoqué pour les affaires importantes et le Conseil, organe devenu permanent au XV^e siècle.

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

D'après une des rares listes connues, il compte en 1487, dix sept membres, dont quatorze échevins et trois anciens maîtres-échevins qui n'ont pas obtenu de siège à l'échevinage (AD Moselle, J 425).

64. PVC., IV, p. 239-249 "Guerre Pierre Burtal".
65. PVC., IV, p. 255-278.
66. Pour la période du 1^{er} février 1518 au 31 octobre 1519, le produit mensuel de la bullette s'élève en moyenne à environ 44 lb. tandis que la moyenne dépasse habituellement les 70 lb. O. FAMILIARI, *La maltôte messine du XIV^e au XVI^e siècle. Statistiques*. Metz, 1994, (Mémoire de maîtrise. Université de Metz). p. 193.
67. PVC., IV, p. 318-319.
68. Fin 1534, les notables, réunis en commission exprimeront leur inquiétude devant l'isolement de la cité et examineront les solutions possibles. Un mémoire, résumant leurs opinions (ACMT., AA. 10, pièce 51) est analysé dans H. TRIBOUT DE MOREMBERT, *La Réforme à Metz*, t. I (Nancy, 1959) p. 88-94.
69. *Ibid.*, p. 26
- 70). Dans son épitaphe François est qualifié de conseiller et chambellan de l'empereur. D'après les lettres de sauvegarde de 1522 (cf. n.74 ci-dessous, il est "consiliarus et familiaris noster" (sc. imperatoris). D'après PVC., IV, p. 396, François fera état de sa lettre de privilège et de sa pension, cette lettre disant, selon le chroniqueur, qu'il était capitaine de Bruxelles ?
71. ACMT., FF 183, liasse 4, pièce 8 v^o. Le 27 juillet 1513 plainte aux Treize par Thiebaut et Renaud, fils de François, par ses deux gendres, Michel Chaverson et Nicole d'Esch, du nom de leur femme, et par Anne, fille de François, épouse de Jean de Montarby. Ces deux fils et trois filles sont les seuls survivants des onze enfants de Perrette Louve. Sur l'importance de cet héritage, voir n. ci-dessous.
72. PVC., IV, p. 324-349.
73. *Ibid.*, p. 350.
74. AD. Mos., J. 268 (copie informe), éd. par EMMERY, *Recueil des édits déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil enregistrés au Parlement de Metz*, t. I (Metz, 1774), p. 466, en note. Révocation, *ibid.*, p. 467-68, en note. Pour obtenir cette révocation, la cité envoya à Bruxelles s. Nicole Roucel, accompagné de, sept personnes (ACMT., AA6, pièce 19, cahier de 8 ff. détaillant les frais de ce voyage). Pour défendre leurs intérêts Renaud et Michel Chaverson, fils et gendre de François se rendirent également à Bruxelles. Partis le 8 avril, tous rentrèrent à Metz le 23 de ce mois (PVC., IV, p. 382-383, 394).
75. PVC., IV, p. 395-396. Prise de gage en l'hôtel de François qui fait dresser un acte notarié, 26 mai 1522. La sentence du maître-échevin, intervenant peu après déboutait François, mais réservait la possibilité de recourir à un arbitrage. *Ibid.*, p. 422, départ de Nicole en juillet, mais à Vesoul, il maintient les demande faites à son beau-père en attaquant les Treize. Etabli ensuite à Montbéliard Nicole y entra en relation avec Guillaume Farel et Anémond de Coct, qui le gagnèrent à la Réforme. Cf. STROHL (H.), "Farel et la Réforme à Metz", dans *Guillaume Farel. Nouvelle biographie par un groupe d'historiens, professeurs, pasteurs*, Neuchâtel Paris, 1930, p. 477.

TÉMOIN D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION : FRANÇOIS LE GRONNAIS

76. PVC., IV, p. 398-399, accord passé en juin 1522, aux arbitres s'étaient joints André de Rineck, Jean le Gournais et des juristes et gens compétents en matière de coutume.
77. PVC., IV, p. 482-484, en novembre 1523.
78. MR., p. XLVI - Simple mention de l'acte de partage passé devant Claude Houdebrand (aman de Saint-Hilaire-le-Grand) entre les enfants survivants de François : Thiébaud, Renaud, Anne, Michel Chaverson, représentant sa fille Philippe née de son mariage avec feu Gertrude le Gronnais, enfants du premier mariage, Michel, Gaspard, Françoise, Madeleine du second mariage. Barte née du troisième mariage. Ce partage ne concerne que les biens propres et les acquêts de François.
79. ACMT., II 324 : rouleau, assemblant des feuilles, larges de 0,60 m, sur une longueur de 12,75 m, ne représentant qu'environ la moitié environ de l'original. En effet il manque la part de Thiébaud ; de celle de Renaud il ne reste que quelques lignes ; seuls sont conservés en entier le lot d'Anne, épouse de Jean de Montarby et celui de Philippe, fille de Michel Chaverson et de feu Gertrude le Gronna Gronnais.
80. D'une famille noble, les Bolland, connus dans le Pays de Liège, le Namurois et le Luxembourg, cf. L. GENICOT, *L'économie rurale du Namurois au Bas Moyen-Age, t. II. Les hommes et la noblesse*, Louvain, 1960 (index, Bolland, p. 338) et F. KELLEN, *La seigneurie de Fischbach. Généalogie et cartulaire, dans Publ. de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, LXVIII (1931) p. 9-195. L'épouse de François est en 1513 dame de Montquintin (Belgique, Prov. de Luxembourg, arr. de Virton). La famille sera reçue dans l'Ancienne Chevalerie de Lorraine au XVI^e siècle. L'obituaire des Prêcheresses de Metz, publié par G. THIRIOT, dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, XXIX (1920) p. 1-90. Bertheline de Gournay, entrée au couvent le 19 mai 1529 et décédée le 26 (ou 28) septembre 1550. Il s'agit très vraisemblablement de Bertheline de Baulan, la quatrième épouse de François le Gronnais, aucune autre personne de la famille ne portait ce prénom.
81. PVC., IV, p. 506.